

Décision Générale colonial

Décision n° n° 87 28 janvier 1943

n° 87 28

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 28 janvier 1943
Numéro JO n° 3 du 01/02/1943	Date du numéro 1 février 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. le sous-lieutenant JUNK, des Forces Françaises Libres, est mis provisoirement à la disposition du Commandant de Cercle de Djibouti pour les travaux d'hygiène et d'assainissement du village indigène. La solde de M. JUNK sera supportée par le Budget Local.